

Rabat, le :
N° 68
03 JUIN 2026

DECISION

Appel à Candidatures

Le Directeur Général de la Fondation de Promotion des Œuvres Sociales et Culturelles au Profit des Fonctionnaires du Département des Eaux et Forêts,

- Vu la loi N° 35.13 portant création de la Fondation de Promotion des Œuvres Sociales et Culturelles au Profit des Fonctionnaires du Département des Eaux et Forêts, promulguée par dahir N° 1.21.57 du 03 hija 1442 (14 juillet 2021);
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n°7/2013 du 29 Avril 2013 relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Vu le statut du personnel de la Fondation de Promotion des Œuvres Sociales et Culturelles au Profit des Fonctionnaires du Département des Eaux et Forêts tel qu'il a été approuvé par le comité de direction de la Fondation et visé par le Ministère de l'Economie et des Finances;
- Vu l'organigramme de la Fondation de Promotion des Œuvres Sociales et Culturelles au Profit des Fonctionnaires du Département des Eaux et Forêts tel qu'il a été approuvé par le comité de direction de la Fondation et visé par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu la Décision N° 87 du 18 juin 2025 relative à l'appel à candidatures pour le pourvoi au poste de responsabilité ;
- Vu la Décision N° 23 du 10 avril 2026 relative à l'appel à candidatures pour le pourvoi au poste de responsabilité ;

DECIDE

Article 1 : La Fondation de Promotion des Œuvres Sociales et Culturelles au Profit des Fonctionnaires du Département des Eaux et Forêts lance un appel à candidatures pour occuper le poste de responsabilité suivants:

Poste à pourvoir	Entité de rattachement
Directeur Financier et des Affaires Administratives et Générales	Secrétariat Général

Article 2 : L'appel à candidatures est ouvert au profit des cadres supérieurs titulaires et contractuels des Administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements/entreprises publics ou du secteur privé et remplissant les conditions ci-après :

- Disposer, au moins, **d'un Master ou diplôme d'Ingénieur d'Etat ou diplôme équivalent** (Diplôme donnant accès à l'échelle 11 de la fonction publique) ;
- Justifier d'au moins **10 années de service** ;
- Avoir occupé un poste de **chef de division et/ou avoir exercé la fonction de Chef de Service** (ou poste assimilé), **pendant au moins 03 ans** ;

Article 3 : Le descriptif du poste à pourvoir ainsi que les conditions d'accès sont détaillés dans la fiche de poste y afférente ;

Article 4 : Les personnes souhaitant postuler à ce poste doivent obligatoirement respecter les étapes suivantes :

Etapes I : Dépôt en ligne de la candidature au niveau de l'«Espace candidat» du portail : www.emploi-public.ma

Etape II : Constitution d'un dossier de candidature composé des pièces ci-après :

- ✓ Le formulaire de candidature dûment rempli et signé par le candidat et portant l'accord de l'Administration (formulaire téléchargeable sur le portail : www.emploi-public.ma).
- ✓ Le diplôme.
- ✓ Les attestations de travail justifiant l'ancienneté administrative et le grade.
- ✓ Les attestations justifiant les fonctions exercées (chef de division et/ou Chef de Service/ ou assimilé).

Article 5 : Toutes les candidatures doivent être déposées exclusivement via le portail: www.emploi-public.ma, au plus tard le18 JUIN 2026..... . A ce titre, toutes les candidatures incomplètes ou déposées autrement, ne seront pas prises en compte et ne recevront aucune suite de la part de la Fondation.

Article 6 : La liste fixant les candidats présélectionnés, ainsi que les dates et heures de la tenue des entretiens de sélection, sera publiée sur le portail www.emploi-public.ma . Cette liste fait office de convocation.

Article 7 : Les candidats présélectionnés seront appelés à présenter leur plan d'action et la méthodologie proposée devant la commission de sélection.

Article 8 : Une commission désignée par décision du Directeur Général de la Fondation de Promotion des Œuvres Sociales et Culturelles au Profit des Fonctionnaires du Département des Eaux et Forêts sera chargée de mener les entretiens de sélection.

Article 9 : Les résultats des entretiens de sélection seront publiés sur le portail www.emploi-public.ma.

Article 10 : Le candidat sélectionné sera nommé par décision du Directeur Général de la Fondation de Promotion des Œuvres Sociales et Culturelles au Profit des Fonctionnaires du Département des Eaux et Forêts.

Article 11 : La présente décision est publiée sur le portail www.emploi-public.ma.

Rabat, Le03 JUIN 2026.....

Signature

Le Directeur Général de la Fondation
de Promotion des Œuvres Sociales et Culturelles
au profit des Fonctionnaires du Département
des Eaux et Forêts

Signé : Mohammed AKKIF